



j'[OHse] en parler !

Éditorial

Les fêtes de fin d'année approchant, certaines entreprises envisagent de partager un moment de convivialité avec leurs collaborateurs. A ces occasions, il est fréquent que les consommations d'alcool soient excessives et que les participants s'exposent à des risques ; les conséquences pouvant être parfois fâcheuses voire dramatiques. Aussi, avant de vous réjouir de futurs menus de fêtes, ce nouveau numéro de « j'[OHse] en parler ! » vous propose un menu facilitant des organisations de fêtes favorisant une meilleure « digestion » des risques inhérent aux consommations d'alcool.

Aussi, il vous propose :

- Une entrée : une verrine vous éclairant sur les aspects législatifs,
- Un premier plat : une fricassée de bonnes pratiques
- Un second plat : un confit d'Alcoborne
- Un dessert : un assortiment de prestations de Nez Rouge

Ces plats pouvant être consommés sans modération, je vous souhaite une excellente dégustation et de très belles fêtes.

Rémy Benoit - FEGPA

Alcool au travail, santé-sécurité... festivité: quelles règles ?

La consommation d'alcool au travail constitue un risque potentiel non négligeable. Hämmig¹ et al. ont montré qu'en Suisse un actif sur 7 consomme de l'alcool une ou plusieurs fois par jour : les hommes beaucoup plus que les femmes, les indépendants et les cadres plus souvent que les actifs sans niveau hiérarchique. Selon l'OMS l'alcool jouerait un rôle dans 1 accident de travail sur 5.

Parmi les facteurs de risque de consommation, sans nier les causes inhérentes à la personne, l'influence de certaines conditions de travail sur la consommation est bien démontrée : chaleur, poussière, travaux lourds mais aussi stress, conflits, délais irréalistes, manque de reconnaissance.

Bases légales :

Les diverses dispositions relatives à la santé et la sécurité au travail - dispositions de droit public d'une part (Loi fédérale sur le travail LTr et loi fédérale sur l'assurance accidents LAA), de droit privé d'autre part (Code des obligations CO) - contiennent des références explicites à l'alcool et aux conséquences de sa consommation.

Ces dispositions précisent qu'il appartient d'une manière générale à l'employeur de prendre toutes les mesures pour protéger la santé, la sécurité et l'intégrité personnelle des travailleurs et que ces derniers sont tenus de secondar l'employeur dans l'application des différentes mesures.

Selon les termes de l'article 6 al.2bis LTr l'employeur doit veiller à ce que le travailleur ne soit pas obligé de consommer des boissons alcooliques ou d'autres substances psychotropes dans l'exercice de son activité professionnelle.

Il est précisé aussi que l'employeur peut limiter ou interdire la consommation de

telles boissons (Ordonnance 3 de la LTr, Art.35 al.3). Quant au travailleur il ne doit pas se mettre dans un état tel qu'il expose sa personne ou celle d'autres travailleurs à un danger. Cela vaut en particulier pour la consommation d'alcool ou d'autres produits enivrants (Ordonnance sur la prévention des accidents Art.11 al.3).

Enfin l'Ordonnance 3 de la LTr à l'Art.35 al.1 impose à l'employeur de mettre à disposition de l'eau potable à proximité des postes de travail, voire dans certaines circonstances d'autres boissons sans alcool.

Prévention dans l'entreprise :

Pour faire face à ses responsabilités, l'employeur peut donc adopter une politique restrictive en interdisant l'introduction et la consommation d'alcool dans l'entreprise. Il peut également restreindre la consommation avant le commencement du travail et durant les pauses à l'extérieur de l'entreprise. Il est alors recommandé de préciser ces règles dans un règlement d'entreprise qui fera partie intégrante du contrat de travail. Parallèlement l'employeur qui laisse sciemment travailler un employé en état d'ébriété viole gravement ses devoirs de protection de la santé².

Sans minimiser les enjeux pour la sécurité, force est de constater que la prohibition seule n'a jamais conduit aux résultats espérés. C'est ainsi que la gestion des problèmes liés à l'alcool au travail fait partie intégrante d'un système de gestion de la sécurité et de la protection de la santé au travail dans l'entreprise axée sur l'amélioration des conditions de travail.

Il s'agit aussi de reconnaître la possibilité d'une consommation problématique de la part de collaborateurs et mettre en place une politique alcool claire (verrées, restaurant d'entreprise...) et un véritable programme de prévention comprenant l'information, la formation des cadres et des offres de soutien aux collaborateurs concernés, dans des limites clairement définies.

Et la fête ? Dans tout cadre bien défini, il

peut y avoir des exceptions. On peut aussi oser l'originalité comme les fêtes matinales autour d'un brunch, avec café, thé, jus de fruits.

Dr. Elisabeth Conne-Perréard
Médecin inspectrice du travail
Office cantonal de l'inspection et des relations du travail OCIRT
Département de la Solidarité et de l'emploi
1211 Genève 26 La Praille

1. Hämmig O. Jenny G, Bauer G. Arbeit und Gesundheit in der Schweiz, Observatoire suisse de la santé 2005
2. Les substances engendrant la dépendance au poste de travail d'un point de vue juridique, Suva 66095.f 2006



Groupe
de rédaction

Quelques bonnes pratiques

pour que « la fête reste belle »

Pour favoriser la consommation des boissons non alcooliques :

- Proposer des cocktails sans alcool ou des jus de fruits attractifs, originaux, avec une présentation soignée
- Faciliter l'accès à la consommation gratuite d'eau fraîche

Des conditions pour bien conclure la fête :

- Ne pas servir de boissons alcoolisées à des personnes en état d'ébriété ; la loi interdit de le faire (LRDBH, art.49 b)
- Prévoir une période de dégrisement = arrêt anticipé du service de boissons alcoolisées

Mise à disposition d'une alcoborne pour connaître son alcoolémie

Des retours en toute sécurité :

- Coordonner les horaires de la fête avec ceux des transports publics
- Organiser un service de retour à domicile,
- Service « nez rouge » = service de accompagnement
- Opération nez rouge pendant les fêtes de fin d'année
- Des parkings permettant de laisser sa voiture pour une longue durée
- ...

Cette « Alcoborne »



permet de mesurer votre alcoolémie (taux d'alcool dans le sang)

- Simple d'utilisation, elle vous renseigne sur votre capacité à conduire votre véhicule.

- Facile d'installation,

elle peut être proposée dans un bar, une discothèque, sur votre lieu de travail, au cours d'une soirée festive... et permettre à chacun de tester son alcoolémie.

Nez Rouge

La philosophie de l'organisation Nez Rouge

La fête, les longues soirées, sont partie intégrante de notre société. Il n'est donc pas question de faire la morale aux gens. Par contre, par leur totale disponibilité, Nez Rouge permet aux bénéficiaires de terminer sans aucun risque une soirée conviviale. Ainsi le message d'une conduite adaptée à ses capacités du moment est parfaitement compris et assimilé pour le reste de l'année.

Buts : Contribuer à la prévention des accidents de la route créés par des comportements à risques en offrant aux automobilistes un service de conducteurs privés.

Les bénévoles : toutes les activités des comités locaux sont effectuées par des personnes entièrement bénévoles qui s'engagent avec beaucoup d'énergie et d'entrain.

Service Nez Rouge

Le Service Nez Rouge est un service mis en place en dehors de l'Opération Nez Rouge (exclusivement pendant la période des fêtes de fin d'année) pour pallier les besoins spécifiques d'organisateur de fêtes et de manifestations.

Ce service est proposé durant toute l'année, en dehors des dates de l'Opération Nez Rouge, pour autant que la demande soit faite en respectant un délai d'un mois minimum. Ce délai permet de réunir les équipes allant effectuer les transports et d'organiser le Service Nez Rouge dans son intégralité.

Il s'agit d'un service payant qui permet aux personnes y ayant recours d'assurer les mêmes prestations que durant l'Opération Nez Rouge en fin d'année. Cependant, lors d'un service, les bénévoles se trouvent sur place afin de pouvoir directement ramener les personnes à bon port. Ils font de la prévention et informent les utilisateurs des effets de l'alcool, des médicaments ou de la fatigue au volant et calculent les taux d'alcoolémie grâce à la présence d'éthylomètres.

Ce service payant permet de soutenir l'Opération Nez Rouge chaque année.

Témoignage d'une entreprise utilisatrice :

En tant que responsable de l'organisation d'une soirée du personnel, il me tient à cœur que mes collègues puissent retourner chez eux en toute sécurité. Nous avons bénéficié des Services Nez Rouge depuis 5 ans et avons trouvé les personnes disponibles, en nombre suffisant et surtout arrangeant du côté des horaires.

En l'occurrence durant la soirée 2010, l'équipe Nez Rouge n'a pas hésité à jouer les prolongations jusqu'au petit matin.

Témoignages de bénévoles

J'ai commencé à Nez Rouge parce j'avais un peu de temps et que je trouvais la cause noble : éviter les accidents de la route sans être moralisateur. J'y ai trouvé beaucoup plus que des bénévoles, une vraie chaleur humaine. Cela fait 7 ans que je ramène avec plaisir des gens chez eux durant les fêtes de fin d'année. J'ai réussi à faire venir quelques amis, et ils sont aussi devenus des fidèles. Pas question de rater les inscriptions pour la prochaine année.

Il y a des missions que l'on n'oublie pas de sitôt ! Un soir nous étions deux équipes attendues à la même adresse. Cela fait 6 personnes en tout. Lorsque les gens qui nous avaient appelés nous ont vus si nombreux, ils ont cru que c'était la caméra cachée. Si on a de la chance, il y a de belles voitures à conduire ; on se fait plaisir...



Informations pratiques

Groupe Prévention Entreprises
Réunion trimestrielle de professionnels s'intéressant à la santé en entreprise et plus particulièrement aux consommations d'alcool et d'autres substances.

Informations :

Rémy Benoit, chargé de projets à la FEGPA-Fédération Genevoise pour la Prévention de l'Alcoolisme.

Tél. 022 321 00 21

remy.benoit@fegpa.ch

Coordonnées Nez Rouge

Nez Rouge Genève
Carrefour Prévention
CP 567

1211 Genève 4

Site internet :

www.nezrouge-geneve.ch

Email: info@nezrouge-geneve.ch

Date et horaires 2011 Les 9 et 10 décembre, puis du 15 au 31 décembre
Les vendredis et samedis : de 22h00 à 05h00

Du dimanche au jeudi : de 22h00 à 03h00

Le 31 décembre : de 22h00 à 06h00

Genève tél. direct: 022 710 27 77

Toute la Suisse tél- direct 0800 802 208
L'Opération Nez Rouge Genève couvre également la France voisine

Comment se procurer une « Alcoborne »?

L'Alcoborne est disponible gratuitement, il vous suffit de vous adresser à la FEGPA (Fédération Genevoise pour la Prévention de l'Alcoolisme) qui examinera avec vous les meilleures conditions pour votre projet d'utilisation. Tél. : 022 329 11 69

info@fegpa.ch

<http://www.fegpa.ch/alcoborne.htm>

Site alcool au travail

www.alcoolautravail.ch

Votre avis nous intéresse
Quels sujets souhaitez-vous voir traité dans un prochain numéro ?

Contactez-nous

info@fegpa.ch